

N° 5742⁹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

portant

- a) création de l'Administration de la navigation aérienne
- b) modification de
 - la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat;
 - la loi modifiée du 19 mai 1999 ayant pour objet a) de réglementer l'accès au marché de l'assistance en escale à l'aéroport de Luxembourg b) de créer un cadre réglementaire dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile, et c) d'instituer une Direction de l'aviation civile;
 - la loi du 26 juillet 2002 sur la police et sur l'exploitation de l'aéroport de Luxembourg ainsi que sur la construction d'une nouvelle aérogare;
- c) abrogation de la loi modifiée du 26 juillet 1975 portant création de l'administration de l'Aéroport

* * *

DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES

(17.12.2007)

Monsieur le Président,

En réponse à votre dépêche du 14 décembre 2007 concernant le projet de loi sous rubrique, j'ai l'honneur de vous signaler que le Conseil d'Etat partage l'avis de la Commission parlementaire en charge du dossier qu'il convient de remplacer à l'article 14 du texte coordonné du 5 octobre 2007 le terme „aérodrome“ par celui de „aéroport“.

La rectification proposée vise en effet à redresser une erreur matérielle et ne constitue de l'avis du Conseil d'Etat pas un amendement appelant un avis complémentaire de sa part.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'Etat,
Alain MEYER

